



FRANCE

La réforme du renseignement s'accélère

► Une loi-cadre sur le renseignement est actuellement soumise aux derniers arbitrages.

► Les premières mesures pour « améliorer » le fonctionnement de ces services et renforcer les moyens techniques et humains devraient être connues dès mercredi prochain.

Accusés de n'avoir pas suffisamment surveillé les frères Kouachi et Amedy Coulibaly, ou d'avoir en tout cas sous-estimé la menace, les services de renseignements devraient obtenir rapidement davantage de moyens humains et financiers.

Mille postes pour l'ensemble des services de renseignements ont déjà été prévus par la loi de programmation militaire et le vote des budgets à l'automne. De nouveaux recrutements devraient être annoncés dès mercredi prochain, en conseil des ministres. Il s'agira de diversifier les profils en embauchant des ingénieurs, des linguistes, des spécialistes d'Internet et des communications.

En plus de ces premières annonces, une loi-cadre sur les renseignements, en préparation depuis un an, devrait voir son examen accéléré. « Déjà prête », selon le président de la délégation parlementaire au renseignement Jean-Jacques Urvoas, elle est en cours d'arbitrages interministériels. Maignon envisage un examen en séance au printemps.

Cette loi a pour but de « préciser les missions des services de renseignements » et les « techniques spéciales » données aux renseignements « pour assurer ces missions ».

Dans son rapport, la délégation plaide d'abord pour une augmen-

tation des quotas d'écoutes administratives, hors enquêtes judiciaires. Fixé par le premier ministre, ce quota était de 2 190 écoutes simultanées en 2013, soit environ 8 000 écoutes dans l'année. Un nombre faible, au regard notamment des écoutes judiciaires (35 000), qui oblige les services à « débrancher » certaines personnes dès lors que la surveillance téléphonique n'a rien donné durant quel que temps.

La prochaine loi devrait autoriser la pose de balises de géolocalisation et la sonorisation des lieux privés où se rencontrent les suspects.

Cela dit, les suspects les plus dangereux utilisent peu leurs téléphones. Pour pouvoir les suivre, la prochaine loi devrait autoriser la pose de balises de géolocalisation et la sonorisation des lieux privés où se rencontrent les suspects. Sur-tout, de nouveaux outils pour surveiller Internet devraient être donnés aux services. « Si les frères Kouachi se sont d'abord trompés d'adresse en cherchant Charlie Hebdo, c'est parce qu'ils ont fait leurs repérages sur Internet, explique un spécialiste du dossier. Ils connaissaient l'heure de la conférence de rédaction et le visage de leurs cibles. »

Actuellement sur Internet, les moyens des services sont restreints. « On a accès aux informations sur les données de connexion – une sorte de facture détaillée – mais pas sur ce que la personne fait durant sa connexion », détaille un spécialiste. Hors enquêtes judiciaires, conduites sous le contrôle du juge, les services

ne peuvent pas regarder en temps réel où navigue un internaute, ni lire ses mails, ni écouter ses conversations Skype, ni observer ses messageries instantanées sur Facebook ou Twitter. La loi pourrait donc rapprocher les pouvoirs de surveillance hors et durant les enquêtes judiciaires. En échange, précise un connaisseur de la loi, « à chaque nouveau moyen correspondra un contrôle adéquat. Nous ne capturons en outre que les données des personnes fortement suspectées. On restreindra les libertés de quelques-uns, pas de tous les citoyens. »

Enfin, la loi devrait permettre une meilleure coopération des différents services. En l'état, six forment la « communauté française du renseignement », dont la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), qui relève du ministère de la défense, et celle de la sécurité intérieure (DGSI), qui relève du ministère de l'intérieur. En plus de ces six services, deux fonctionnent de façon séparée : les services des renseignements territoriaux et la Direction du renseignement de la préfecture de police, pour Paris.

Si la coopération entre tous ces services est meilleure depuis la réforme adoptée après l'affaire Merah, en 2013, elle est loin d'être optimale : « Il faut un système beaucoup plus intégré afin de resserrer les mailles du filet, plaide Jean-Pierre Sueur, vice-président PS de la commission des lois du Sénat. Cela passera par une mutualisation totale des informations entre nos services et une meilleure coopération avec les services étrangers. »

FLORE THOMASSET



REPÈRES

POUR LA SÉCURITÉ ET CONTRE LE TERRORISME

Outre l'amélioration du renseignement, le premier ministre a annoncé plusieurs mesures.

- **Prévention des phénomènes de radicalisation :** le premier ministre a annoncé la création d'un fichier des personnes condamnées pour terrorisme ou « *membres de groupes de combat* », qui « *obligera les personnes condamnées à des faits de terrorisme ou ayant intégré des groupes de combat terroristes à déclarer leur domicile et à se soumettre à des obligations de contrôle* ». Les ministres Christiane Taubira (justice) et Bernard

Cazeneuve (intérieur) doivent « *étudier les conditions juridiques de mise en place* » de ce nouveau fichier.

- **Internet et réseaux sociaux :** le premier ministre a demandé au ministre de l'intérieur de faire des propositions « *dans les huit jours* » concernant le contrôle d'Internet mais aussi les réseaux sociaux, « *plus que jamais utilisés pour l'embrigadement, la mise en contact et l'acquisition de techniques permettant de passer à l'acte* ».
- **Système PNR** (Passenger name record : données des dossiers passagers) : le dispositif français en vue de la mise en place d'un système européen sur les échanges de données des passagers européens sera prêt en septembre 2015 (*lire page 8*).
- **Univers carcéral** (*lire ci-contre*).